

Bruxelles, le 22 septembre 2021
(OR. en)

11933/21
COR 1
OJ CRP1 32

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

24 septembre 2021 (10:00)

μ

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point ci-dessous a été déplacé de la section I vers la section II:

Points avec débat (II)

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

72. Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein de la Commission OSPAR en ce qui concerne l'établissement de l'aire maritime protégée du courant Nord Atlantique et du mont sous-marin Evlanov (AMP NACES) et une recommandation relative à la gestion de l'AMP NACES

Adoption

☒ 11803/21 + ADD 1
11270/21

o

o o

Le point suivant est à remplacer par:

Points avec débat (II)

Santé

60. Règlement relatif à un rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments dans la préparation aux crises et la gestion de celles-ci en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux **1****C** 11751/1/21 **REV 1**
Préparation du trilogue

-
- 1** Première lecture
C Sur la base d'une proposition de la Commission
-